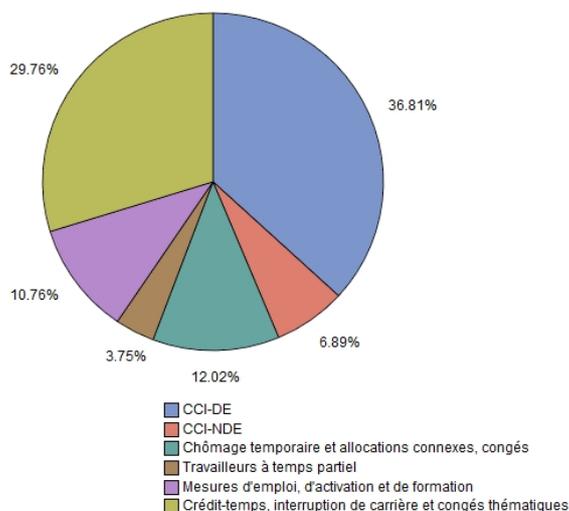


## Pays



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.333.004
Assurés contre le chômage (2)	3.916.062
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.493.898
Taux du chômage (4)	7,5

Vision globale 2019	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.783.025
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	39.124
Dossiers litiges achevés	100.882
Contrôles achevés	55.616
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	63.421
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	5.918
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	6.104,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	5.621,2
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	432,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	82,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	268.206	68,6	3.129,5	68,3	
		Après études	32.063	8,2	274,7	6,0	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	19.146	4,9	122,8	2,7	
		Chômage avec complément d'entreprise	9.945	2,5	153,2	3,3	
		Hommes	182.834	46,8	2.107,0	46,0	
		Femmes	146.526	37,5	1.573,2	34,3	
		Chefs de ménage	93.631	23,9	1.272,2	27,8	
		Isolés	86.891	22,2	1.055,5	23,0	
		Cohabitants	148.838	38,1	1.352,4	29,5	
		Total	329.360	84,2	3.680,1	80,3	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	3.680	0,9	24,8	0,5
		Chômage avec complément d'entreprise	47.113	12,0	736,8	16,1	
Chômeurs âgés	10.127	2,6	138,5	3,0			
CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	758	0,2	2,5	0,1			
Total	61.678	15,8	902,6	19,7			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	99.003	92,0	371,3	88,6		
	Parents d'accueil	1.616	1,5	2,2	0,5		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	3.454	3,2	35,5	8,5		
	Vacances jeunes	3.064	2,8	8,9	2,1		
	Vacances senior	290	0,3	0,8	0,2		
	Congés: soins d'accueil	163	0,2	0,3	0,1		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	33.190	98,9	168,3	99,3		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	386	1,1	1,2	0,7		
	Total	33.576	100,0	169,5	100,0		
	Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	2.469	2,6	12,0	1,6
Activa - réglementation régionale	33.414	34,7	137,7	18,0			
Activa START	1	0,0	0,0	0,0			
Programmes de transition	2.465	2,6	12,6	1,6			
SINE	9.602	10,0	54,6	7,1			
Mesures pour travailleurs	9.177	9,5	23,2	3,0			
Mesures de formation	Formation professionnelle	27.280	28,3	330,3	43,2		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2019)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures de formation	Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	9.714	10,1	111,0	14,5
		Autres	268	0,3	1,5	0,2
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Prime de crise	0	0,0	0,0	0,0
		Allocation de licenciement	3	0,0	0,1	0,0
		Allocation en compensation de licenciement	1.893	2,0	81,0	10,6
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	4	0,2	0,1	0,3	
	Activités ALE ou APS	1.614	99,8	19,6	99,7	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	53.676	20,2	136,6	18,5
		Sans allocations	1.025	0,4	0,0	0,0
		Total	54.701	20,5	136,6	18,5
	Crédit-temps	Avec allocations	107.392	40,3	344,9	46,7
		Sans allocations	9.879	3,7	0,0	0,0
		Total	117.271	44,0	344,9	46,7
	Congés thématiques	Avec allocations	88.299	33,2	256,3	34,7
		Sans allocations	6.029	2,3	0,0	0,0
		Assistance médicale	19.348	7,3	70,8	9,6
		Congé parental	74.634	28,0	184,0	24,9
		Congé pour soins palliatifs	346	0,1	1,5	0,2
Total	94.327	35,4	256,3	34,7		
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	49.907	23,4			
	Autres attestations	163.522	76,6			
	Total	213.429	100,0			

(1) Population au 1er janvier 2019 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2018. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
  - Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM);
  - Le travail frontalier sortant au 30 juin 2018; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2018 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2018 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.  
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).